

	<b>PROCES-VERBAL</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 22 FEVRIER 2023 à 20h00</b>	Page 1 /6

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 13 février 2023, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

**PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoint au Maire  
Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. WERKMEISTER – MARTIN – Mme MAUGUIN – M. AVICE –  
Mme LOIRAT – M. CHARRIER – Conseillers

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. FREJOUX à Mme BERGMANN  
Mme POUPARD à Mme BERTAULT  
Mme MAZELLA à M. CHARRIER

**ABSENTS**

M. SORAIS – M. GRENIER

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BERTAULT

Procès-verbal du 24/01/2023 : Approbation à l'unanimité.

Retrait à l'ordre du jour : Personnel – Tableau des effectifs

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2023.01.24/05 : Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie avec la société TK ELEVATOR pour un montant annuel de 1.200,00 € H.T annuel.

2023.02.07/06 : Contrat de prestation pour le feu d'artifice 2023 avec la société PYRO CONCEPT pour un montant de 18.500 € H.T.

2023.02.10/07 : Contrat d'études et de maîtrise d'œuvre pour la création de sanitaires au sein du bâtiment de la Police Municipale Intercommunale avec la société OKEDO pour un montant de 1.947,50 € H.T.

M. GODOY aborde l'ordre du jour :

- Finances

Intervenant : Hugues PELOYE

- Subvention 2023/2024 - USEAB

Vu l'avis favorable de la commission sport du 14 décembre 2022, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 125.000,00 €, en faveur de l'USEAB – au titre de la saison 2023-2024 :

Fonctionnement	112.430,00 €
Subvention Exceptionnelle	12.570,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>125.000,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention 2023/2024 – Club Avoine Olympique Chinon Cinois**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 14 décembre 2022, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 300.000,00 €, en faveur du Club « Avoine Olympique Chinon Cinois », au titre de la saison 2023-2024.

Fonctionnement	290.000,00 €
Actions spécifiques	10.000,00 €
Subvention exceptionnelle	1.200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>301.200,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention 2023/2024 – Avoine Beaumont Gymnastique**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 14 décembre 2022, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 163.700,00 €, en faveur du Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2023-2024 :

Fonctionnement	160.000,00 €
Action spécifique	3.700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>163.700,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention 2023 – Club d'Echecs**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 14 décembre 2022, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 43.500,00 €, en faveur du Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2023.

Approbation à l'unanimité

○ **Subventions 2023 Associations Sportives**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 14 décembre 2022, il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Association	Subvention de fonctionnement
Société de pêche (Fonctionnement)	2.500,00 €
Société de pêche (Action spécifique)	1.000,00 €
Société de chasse (Fonctionnement)	2.500,00 €
Véron Triathlon (Fonctionnement)	7.500,00 €
Véron Triathlon (Action spécifique)	1.500,00 €
Véron Triathlon (Exceptionnelle)	3.000,00 €
Sport Santé Chinon (Fonctionnement)	2.000,00 €
Avoine Sport Boule (Fonctionnement)	2.500,00 €
Avoine Sport Boule (Action spécifique)	900,00 €
Cyclo Sport Chinois (Fonctionnement)	6.000,00 €
Cyclo Sport Chinois (Action spécifique)	3.000,00 €
Confluence Plongée (Fonctionnement)	6.500,00 €
A cheval l'Escapade (Fonctionnement)	15.000,00 €
CCE 37 (Action spécifique)	6.500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60.400,00 €</b>

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces subventions

Il est précisé que les subventions relatives à des actions spécifiques ne seront versées que sous réserve de la présentation du bilan de l'action.

○ **Subventions 2023 – Associations Diverses**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 13 Février 2023, il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations	Sommes	Vote
ADEL Challenge MANON	500,00 €	Approbation à l'unanimité
AFM Téléthon	750,00 €	Approbation à l'unanimité
Association des Anciens Combattants (ADAC)*	700,00 €	Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €	Approbation à l'unanimité
Club Le Temps de Vivre	1.400,00 €	Approbation à l'unanimité
Lire et Dire	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Prévention routière	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de Protection des Animaux	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Amicale du Personnel	350,00 €	Approbation à l'unanimité
Image Club du Véron	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Les Jardins Familiaux	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN (Fonctionnement)	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN (Action Spécifique)	2.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN (Subvention exceptionnelle)	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Protection civile	200,00 €	Approbation à l'unanimité
Sapeurs-Pompiers Humanitaires	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Fédération des Aveugles Val de Loire	100,00 €	Approbation à l'unanimité
Harmonie de Huismes	600,00 €	Approbation à l'unanimité
Trophée roses des sables 2023	500,00 €	Approbation à l'unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>13.200,00 €</b>	

(\*) Compte tenu de son implication au sein de l'Association des Anciens Combattants, Mme BERTAULT ne prend pas part au vote.

Il est précisé que les subventions relatives à des actions spécifiques ne seront versées que sous réserve de la présentation du bilan de l'action.

○ **Subventions 2023 – Domaine Scolaire**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 13 février 2023, il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.900,00 €
Collège Henri Becquerel – Club de jardin	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.000,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

○ **Don Victimes séismes Turquie – Syrie**

Afin d'apporter notre soutien aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire un don auprès du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Le FACECO permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Il est proposé de faire un don d'un montant de 1.500,00 €.

Approbation à l'unanimité

● **Affaires Générales**

○ **Motion de soutien à l'hôpital de Chinon**

**Intervenant : Didier GODOY**

Monsieur GODOY rappelle qu'une motion de soutien en faveur de l'hôpital a déjà été prise en mai 2022. Il réaffirme donc le soutien de la commune.

Approbation à l'unanimité

○ **Acquisition des parcelles cadastrées AH 193 et AH 194**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est proposé au Conseil de faire l'acquisition des parcelles cadastrées AH 193 (d'une contenance de 2.504 m<sup>2</sup>) et AH 194 (d'une contenance de 2.217 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 4.721 m<sup>2</sup> appartenant à M. GUERTIN à AVOINE. Le montant de cette acquisition s'élèverait à 600 € net vendeur.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1

● **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

○ **Adhésion de principe au service d'intérim territorial du Centre de Gestion d'Indre et Loire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG 37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG 37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et Evènementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **La Générale des Mômes – Convention annuelle**

Il est soumis au Conseil :

- d'une part, la demande de subvention exceptionnelle émanant de la Générale des Mômes concernant le soutien à la diffusion des spectacles « La promenade de Flaubert » et « La Maison » pendant le festival d'Avignon 2023,
- d'autre part, la convention annuelle émanant de la Générale des Mômes, représentée par son Président, Monsieur Jérôme MARTIN, qui a pour but de définir les objectifs généraux et le programme d'actions en direction du jeune public.  
Cette convention est conclue pour l'année 2023.

Aussi, il est proposé au Conseil de verser à la Générale des Mômes une subvention pour :

→ Le fonctionnement annuel :

- ✓ Acompte de 19 000 euros au 1<sup>er</sup> avril 2023
- ✓ Solde de 4 000 euros sur présentation d'un bilan de l'année (1<sup>er</sup> trimestre 2024)

→ Festival « Confluences »

- ✓ Acompte de 9 800 euros au 15 septembre 2023
- ✓ Solde de 3 000 euros sur présentation du bilan du festival Confluences

- Subvention exceptionnelle festival d'Avignon 2023 d'un montant de 2 000€ sur présentation du bilan de l'action exceptionnelle.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2022/2023 – Contrat**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

Il est présenté au Conseil Municipal le contrat suivant :

- La SAS 20H40 PRODUCTIONS pour la prestation de « Sophia Aram, Le Monde d'après » du 12/04/2023 à 20h30 pour un montant de 7.385,00 € TCC.

Approbation à l'unanimité

○ **Pump Party Tour – Contrat**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est soumis au Conseil Municipal un contrat avec l'Association PUMP PARTY TOUR relatif à l'organisation et à la réalisation d'une étape du Pump Party Tour sur le Pumptrack d'Avoine le 23 septembre 2023.

Le montant de la prestation se décompose comme suit :

PRESTATION	PRIX TTC
Organisation et réalisation d'une étape du Pump Party Tour	9.720,00 €
Hébergement et restauration pour l'équipe organisatrice. (soit 2 nuits et 16 repas pour chacune des 8 personnes, sur le principe de 60 € par nuit et par personne, et 20 € par repas par personne)	1.280,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11.000,00 €</b>

Le montant de la prestation sera réglé sur présentation de facture de la façon suivante :

- Acompte de 3.000,00 € TTC à régler par mandat administratif à la signature du contrat
- Solde de 8.000,00 € TTC à régler par mandat administratif à l'issue de la prestation.

Approbation à l'unanimité

• **Informations**

Mme HENRY informe le Conseil qu'un Carrefour de métiers aura lieu le 16/03/2023. Il a pour vocation l'orientation des élèves et un forum de recrutement pour les métiers en tension. Une cinquantaine d'entreprises seront présentes pour recruter et faire des démonstrations dont 2 restaurateurs, et des industriels.

A l'extérieur, devant l'espace Rabelais jeudi 16 et vendredi 17 mars, sera installé « Le Klub » : expérience immersive proposée par la Région Centre Val-de-Loire pour stimuler la recherche d'emploi.

Double objectif de cette manifestation :

- Localiser ce type d'évènement pour les entreprises et les demandeurs d'emplois.
- Convaincre les jeunes même s'ils sont formés ailleurs, de revenir sur le territoire, créateur d'emploi où il fait bon vivre.

La Secrétaire de séance,  
**Brigitte BERTAULT**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

